

Le Directeur général

Paris, le 01 DEC. 2020

DÉCISION n° DG-S/DEF 2020-04

Bertrand Munch, Directeur général de l'Office national des forêts,

Vu le code forestier, notamment ses articles D 222-12 et D 222-13,

Vu le décret du 18 décembre 2019 portant nomination du Directeur général de l'Office national des forêts,

Vu l'instruction n° 20-G-144 du 30 septembre 2020 portant organisation de la direction générale qui décrit notamment les principales missions de la direction économique et financière.

Décide :

A compter du 1^{er} décembre 2020, dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à Madame **Karine Haddad**, Responsable du pôle facturation au département finances et performance de la direction économique et financière, aux fins :

- a) de signer les actes de certification de service fait sur la base des constats transmis par les services de la Direction générale et au regard des conditions financières contractuelles ;
- b) d'annuler les actes de certification de service fait des dépenses de la Direction générale.

La décision n° DG-S/DEFSI 2020-07 du 6 janvier 2020 est abrogée.

La présente décision sera publiée au bulletin officiel dématérialisé de l'Office national des forêts accessible au public *via* son site internet (www.onf.fr).

Bertrand Munch

